

Journées d'information et d'échanges de pratiques pour les Conseils régionaux

Eco-citoyenneté et développement durable : quel soutien régional pour les emplois de demain ?

Paris, 19 et 20 octobre 2009



Journées animées par Maryline GESBERT, responsable du service Observatoire-Etudes, Centre INFFO

De quoi parle-t-on ?

La crise actuelle a remis au cœur des préoccupations économiques et sociales la question du développement durable. Un nouveau modèle de croissance s'appuyant sur la préservation de l'environnement semble possible, mais, il implique une adaptation des qualifications et de l'offre de formation pour faire évoluer les emplois « traditionnels » et pour développer des nouveaux emplois « verts ». Le ministère de l'Écologie qui vient de lancer un plan de mobilisation des filières et des territoires, prévoit que plus de 600 000 emplois « verts » devront être créés ou adaptés d'ici 2020.

Les Régions, acteurs économiques majeurs et chefs de file de la politique de formation professionnelle sur leur territoire, doivent faire face à un enjeu déterminant : soutenir les emplois verts et la croissance durable, traduire régionalement les objectifs du Grenelle de l'environnement, développer leurs moyens d'action.

Comment décliner les Agendas 21 régionaux comme outils de sensibilisation-formation au développement durable dans le cadre des politiques de formation et d'insertion professionnelle ? Quelle traduction des mesures du Grenelle de l'environnement dans l'achat des formations et quel rôle pour les Régions ? Comment susciter des vocations et repérer des filières porteuses et de quelle façon les Régions peuvent agir sur l'évolution des référentiels de formation ? Quelle prise en compte par les schémas ?

Le mot de l'élu de la Région Ile-de-France

M. Alain Girard, conseiller régional d'Ile-de-France

La crise de l'emploi a mis l'écologie au cœur des thématiques. Un nouveau modèle de développement économique et social est en chantier qui s'appuie sur la préservation de l'environnement. Cet enjeu fondamental implique une nécessaire et urgente adaptation des qualifications et de l'offre de formation pour faire évoluer les emplois et développer des emplois verts.

En Région Ile-de-France, l'Agenda 21 a été lancé en avril 2008. Il vise à améliorer la prise en compte du développement durable et renforcer la construction de l'éco-région francilienne autour de trois objectifs : l'exemplarité de l'institution régionale, l'intégration de l'éco-région dans les politiques régionales et une gouvernance renouvelée. En commission du Conseil régional du 26 mars 2009, un point d'étape a été fait identifiant des bonnes pratiques et des progressions. L'étape suivante au mois de novembre devait proposer aux élus en assemblée plénière, un document stratégique de l'Agenda 21 avec son référentiel, son programme d'action et ses dispositifs d'évaluation.

En Ile-de-France, pour le volet emploi et formation professionnelle, la Région favorise un rapprochement entre acteurs de l'environnement : branches professionnelles et Opca, afin de mieux connaître les métiers de l'environnement et les faire découvrir aux demandeurs d'emploi. Cet engagement se traduit par le contrat régional d'engagement professionnel (Crep) pour les métiers de l'environnement et du développement durable. Le Crep doit contribuer à préparer de façon la plus concrète possible un avenir durable, la Région jouant le rôle d'ensemblier. L'autre bras armé de la Région est le programme régional des formations sectorielles dans l'environnement. Les formations sont ciblées prioritairement sur l'aménagement et la gestion écologique des territoires et l'agriculture, la prévention et la lutte contre les nuisances, la gestion et la valorisation des déchets, la maîtrise d'énergie. La gestion de ces actions doit se faire avec les acteurs de l'environnement. Améliorer l'accès, la qualité des formations liés à l'environnement, c'est améliorer notre économie dans le sens de ce nouveau développement écologique.

Sommaire

■ Expériences et leçons internationales inspirées du développement durable

Intervention plénière

Table ronde

■ Les pratiques partenariales en Région Ile-de-France sur les questions d'emploi et de développement durable

Les ateliers

■ Impact du Grenelle de l'environnement en Région Limousin
■ Agenda 21 et sa déclinaison en matière d'insertion et de formation professionnelle en Région Centre

Pour en savoir plus

■ Point d'étape sur la démarche en matière d'éco-citoyenneté et formation en Région Basse Normandie

■ CNFPT : Développer des formations dans une démarche de développement durable



Expériences et leçons internationales inspirées du développement durable

M. Régis MAUBREY, ingénieur écologue, Greenway international

Chaque territoire est différent et chacun doit déterminer quelle approche il va adopter pour mettre en place le développement durable. Les pays du Sud font plus de développement durable, car ils manquent de moyens. Historiquement, on parle des problèmes d'environnement depuis la Seconde Guerre mondiale car on assiste à une seconde révolution industrielle qui engendre une montée de la pollution.

Face à ces problèmes, il y a eu des réactions nationales et des mobilisations internationales, qui se sont traduites par trois conférences : Stockholm en 1972, Rio 1992 et Johannesburg en 2002. Le Nord voulait se mettre au propre, tandis que le Sud continue à se développer.

1992 a permis de mettre en place un accord sur le changement climatique, sur la biodiversité, de faire la promotion du développement durable et donc de l'agenda pour le 21^e siècle, d'où des Agendas 21 locaux, ainsi que l'annonce de l'effort du secteur privé pour travailler sur des normes environnementales (ISO 14 000).

Par définition, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins propres. Le développement durable est au croisement de l'efficacité économique, de l'équité sociale et du patrimoine sociétal.

La législation sur le développement durable a évolué en France, avec des lois curatives après 1970 (PDU, agence de bassin, déchets...), des lois préventives (1992, agence de l'eau, PDEOM, 1996, loi sur l'air et Seveso II).

Les critères pour le développement durable sont un ancrage sur le territoire, rassembler des secteurs, des personnes, des approches intersectorielles, développer un langage commun, suivre et éduquer.

Dans les vingt et un champs de l'Agenda 21, beaucoup sont typiquement environnementaux, un tiers des aspects sont liés à des questions socioculturelles d'où l'intérêt de parler de relations Nord-Sud.

Greenway international informe, sensibilise et éduque. Il intervient en France et à l'étranger sur le développement durable ; cela se traduit par de l'ingénierie de formation.

Trois pistes pour contribuer à la formation aux projets de développement durable peuvent être proposées : lier l'expérience du Sud à des développements au nord ; susciter plus de marchés dans des domaines contribuant au développement durable par des aides aux PME-TPE et la sensibilisation aux différentes parties prenantes ; proposer des technologies adaptées aux besoins des pays du Sud et l'utilisation d'outils pédagogiques et d'ingénierie (tels que ceux proposés par Greenway), à savoir la capacité à développer le suivi d'indicateurs et l'implication des citoyens, l'évaluation, l'inter-formation et la formation-action, et lier la recherche, les activités économiques et la société civile.



Les pratiques partenariales en Région Ile-de-France sur les questions d'emploi et de développement durable

Vincent LIDSKY, directeur général adjoint de l'Unité développement, explique qu'au Conseil régional d'Ile-de-France, le développement durable a d'abord été vu comme un sujet de politique, plus récemment, il a été un élément de développement économique, puis un élément de la politique de formation professionnelle et apprentissage de la Région Ile-de-France.

L'élément fondateur de la formation dans le domaine des métiers de l'environnement et du développement durable a été la signature d'une charte territoire entreprise environnement (TEE), animée par l'association Idemu en 2000.

La charte signée en 2000 a été complétée par un contrat régional d'engagement professionnel (Crep) « Pour les métiers de l'environnement et du développement durable » signé actuellement par vingt-sept acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'environnement et piloté par la Région Ile-de-France.

Afin de mieux prendre en compte les problématiques environnementales dans les formations et les métiers, le Crep constitue un cadre de contractualisation entre la Région et ses partenaires socioprofessionnels.

C'est l'association Idemu, dont le directeur est Bertrand MUNICH, qui porte en Ile-de-France, le réseau Territoires Environnement Emploi Ile-de-France pour faciliter les échanges entre les acteurs. La volonté de créer des réseaux de ressources et d'échanges emploi et environnement a per-

mis à des opérateurs de proposer une mise en synergie des acteurs d'emploi et de l'environnement.

La plus-value du réseau TEE repose sur un réseau ouvert, évolutif, des échanges au plus proche des acteurs de l'environnement de l'emploi.

Pôle emploi est signataire du Crep, indique **Véronique CHESSEX, des services Partenariats/Ile-de-France, de Pôle emploi.**

En termes de partenariat stratégique, Pôle emploi œuvre auprès des Opca, des branches, de l'Agefiph pour intégrer cette offre d'emplois verts dans ses services. Cette manne d'emploi « miraculeuse » oblige Pôle emploi à définir ce que sont les emplois verts. Ils les répertorient et ils vont être intégrés au nouveau Rome (fin 2009) ; quinze métiers porteurs ont été identifiés.

Jean Marie CHAUMEL, directeur adjoint de l'Ademe Ile-de-France ajoute que l'Ademe dont le champ recouvre les changements climatiques, sites pollués, énergie... a un double rôle financier et technique et a été un des premiers signataires de la charte TEE. Actuellement, les deux orientations stratégiques sont d'être opérateur du Grenelle de l'environnement, notamment sur l'énergie et les déchets, et d'être un précurseur sur les emplois de demain.

Isabelle PERRU-POUPON, chef de projet développement durable de la Fédération des entreprises de propreté, précise elle également, que la branche propreté a signé un Crep dédié aux métiers de ce secteur. Les actions mises en œuvre dans ce cadre, tendent à renforcer la sensibilisation des publics éloignés de l'emploi ou peu qualifiés.

Les autres actions dans le Crep concernent l'information aux prescripteurs : Pôle emploi, Missions locales, CIO, le développement de l'apprentissage, les contrats de professionnalisation, sachant que le public privilégié de la propreté est les jeunes, avec sept CFA en France. Les autres actions concernent le développement de la compétence des salariés et notamment six certificats de qualification professionnelle de branche.

Un programme sur le développement durable a été créé avec cinquante et une actions. Il est constitué d'un dispositif d'accompagnement sur huit jours où les chefs d'entreprise peuvent échanger et d'un dispositif pour les encadrants de seize ateliers sur le développement durable. Un troisième volet concerne les salariés sur le terrain avec un module de sensibilisation au développement durable. Pour financer cela, l'entreprise participe ainsi que l'Opca, le ministère de l'Écologie, l'Ademe et l'Europe.

L'Union des fédérations françaises du bâtiment en Région Ile-de-France est signataire

> Table ronde, suite page 3



Atelier 1

Impact du Grenelle de l'environnement en Région Limousin

En Limousin, explique Julien GOUZES, de la Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage du Conseil régional du Limousin, un plan éco-construction et habitat durable est piloté par le service environnement du Pôle aménagement du territoire. Ses enjeux sont de trois ordres : environnemental, économique (aider le développement des entreprises du bâtiment), social (assurer le confort et la santé des personnes). Une définition partagée par les acteurs de l'éco-construction a été arrêtée : ensemble des activités liées au cycle de vie du bâtiment concourant à une meilleure protection de l'environnement et de la santé.

Le plan prévoit de développer la demande autour de l'éco-construction : celle des particuliers avec la mise en place des points d'info-énergie, de chèques énergie pour l'acquisition de matériels tels que les chaudières à granules ; mais aussi la maîtrise d'ouvrage public par des réunions d'information auprès d'élus et d'architectes.

Le plan vise également à développer des filières d'éco-matériaux produits localement, créer un centre de ressources régional sur l'éco-construction, mais aussi adapter l'offre régionale de formation, afin d'accompagner les professionnels du bâtiment face aux évolutions techniques nécessaires.

L'évolution de l'offre de formation est abordée par la DFPA dans le cadre partenarial du contrat d'objectifs territorial du BTP, les représentants du bâtiment souhaitant accompagner l'évolution des compétences des actifs et disposer d'une offre de proximité afin de maîtriser les coûts de la formation.

Face aux multiples interrogations initiales (quels publics ? quels contenus ? quelles modalités ? pour quels métiers ?), la méthodologie suivante a fait l'objet d'une validation collégiale : par le biais d'une enquête auprès des entreprises, identifier les techniques jugées prioritaires pour satisfaire aux exigences de l'éco-construction, rapprocher ces techniques des stages proposés sur le territoire et ainsi repérer les formations devant être développées.

Parmi les démarches à venir, la création d'un comité technique « formation éco-construction » est à l'étude avec les partenaires suivants : Ademe, Aref, Capeb, CEL BTP, DRTEFP, Fabsab, FFB, FRSCOP BTP, rectorat, et Région. Ce comité pourrait agir sur la formation des formateurs, l'offre de formation, voire les investissements pédagogiques.

Les difficultés liées à cette démarche sont le nombre restreint d'actions sur la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, la complexité des entreprises à définir leurs besoins ; les modalités d'évolution des référentiels des diplômes ; les limites du financement en matière d'équipement pédagogique, et enfin, le peu de perspectives de formation pour les demandeurs d'emploi. Ce qui est profitable est l'approche commune État, Région et professions.

Animation des ateliers

Merci à Mme Anne SEITE-BUDOR de la Région Centre, M. Julien GOUZES de la Région Limousin, M. Renaud BRICQ et M. Stéphane BULLIARD, de la Région Ile-de-France d'avoir assuré les fonctions d'animateur d'atelier.

Atelier 2

L'agenda 21 et sa déclinaison en matière d'insertion et de formation professionnelle en Région Centre

Anne SEITE-BUDOR, chef du service Évaluation, Analyse et Développement, Conseil régional du Centre a présenté la politique régionale de la Région Centre en matière de formation professionnelle continue qui s'inscrit à la fois dans le PRDF et dans l'Agenda 21, voté en assemblée plénière de juin 2008. C'est la Direction générale des politiques transversales qui a amené les différentes directions à co-construire l'Agenda 21 de la Région Centre. Toutes les politiques régionales sont donc concernées au travers de quatre objectifs et dix thèmes.

Trois thèmes impactent particulièrement la formation professionnelle : « doter tout jeune d'une qualification », « rendre effectif le droit à la formation tout au long de la vie » et « anticiper les mutations économiques ».

En matière de développement durable, la Région passe une commande de formation qui se décline à la fois dans le contenu de la formation et dans l'ingénierie de formation (ancrage territorial de l'offre de formation, prise en compte des acquis des usagers et individualisation des parcours, optimisation des plateaux techniques...). La Région accompagne les organismes de formation dans l'intégration des principes de développement durable par des sessions de formation des formateurs et, par l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour 2010.

Pour développer l'individualisation des parcours de formation, elle finance un accompagnement des organismes dans la modularisation de l'offre de formation en commençant par le domaine du BTP. Cet accompagnement devrait être étendu par la suite, aux autres domaines de formation.

Ce travail sur la modularisation prend également en compte l'avancée des travaux menés par le pôle d'efficacité énergétique (PEE) et intègre dans chaque module de formation, les techniques de construction durable, de sécurité, d'approche globale de chantier... L'Aref-BTP, la FFB, la Capeb, le Geiq BTP et les entreprises sont partenaires de l'opération. L'Aref a mis à disposition, son outil de positionnement des compétences, et les entreprises ont validé les modules de formation. Les salariés bénéficient de parcours de formation individualisés...

L'implication des différentes directions de la Région dans le développement durable amène également à envisager l'optimisation des plateaux techniques dans le cadre du dispositif « Praxis éco-bat » de l'Ademe (financement d'équipements Ademe/PEE Région). Cette expérience met en avant le travail transverse entre les services de la Région.

> Table ronde, suite de la page 2

du Crep pour l'emploi dans les métiers de l'environnement et du développement durable, nous signalent, enfin, Séverine BASTARD, directrice emploi formation BTP 77 et Bérangère DEFOULOUNOUX, responsable projets formation FFB.

Le bâtiment représente beaucoup de marchés en rénovation énergétique, ce qui oblige les entreprises à acquérir de nouveaux savoir-faire.

La fédération travaille avec les organismes de formation pour proposer une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises. En termes de formation des demandeurs d'emploi, elle met en place des parcours de formation intégrant des modules de développement durable.

Développer des formations dans une démarche de développement durable, le CNFPT s'y emploie depuis 2009

Pour répondre aux besoins de formation, de confrontation et de capitalisation d'expériences exprimés à la fois par les collectivités territoriales et leurs agents, le CNFPT s'est engagé à compter de 2009 dans une **perspective de développement stratégique durable de son offre de formation**.

Une plateforme spécifique, située au sein de l'Enact de Dunkerque, anime ainsi la coordination de l'offre nationale de huit pôles de compétences intervenant sur le champ des Politiques publiques d'aménagement et de développement durable (PPADD) au rang desquels les pôles de compétences environnement, politique de la ville, déplacements – transports, habitat – logement, urbanisme, tourisme, développement des territoires et formation professionnelle.

S'appuyant sur les textes législatifs et réglementaires récents, de la Charte de Leipzig au Grenelle de l'environnement, la **mise en cohérence de l'offre des huit pôles** repose sur le déploiement des principes de développement durable, appliqués aux réalités des collectivités et à leurs projets. Cette mise en cohérence aboutit ainsi à une offre nationale traitée de manière transversale, au regard des enjeux du développement durable.

Un index synthétique de l'ensemble des formations nationales 2010 liées aux PPADD (regroupant plus de deux cent trente actions) a été réalisé pour permettre à chaque agent de trouver aisément la formation qui répond à ses attentes et à celles de sa collectivité.

Contact : Virginie BAUDEL, chef du service Politiques publiques d'aménagement et de développement durable - Enact de Dunkerque – virginie.baudel@cnfpt.fr

Remerciements

Merci à M. Stéphane BULLIARD, chargé de mission, service Ingénierie de la commande publique à la Direction de la formation professionnelle, et à Mme Françoise KIEFE, de l'Unité Aménagement durable - Direction de l'environnement au Conseil régional d'Ile de France pour avoir mobilisé leurs partenaires et leurs collègues de la Région et pour avoir participé activement à l'élaboration de cette journée, qui a accueilli quarante et un participants venus de quinze régions.

Point d'étape sur la démarche en matière d'éco-citoyenneté et formation en Région Basse-Normandie

Muriel RICHARD, déléguée territoriale, Conseil régional de Basse-Normandie a présenté un point d'étape sur la démarche en matière d'éco-citoyenneté et formation entamée en 2005. Cette démarche est ancrée dans une action globale et portée par une volonté politique forte. Depuis, ce projet s'est inscrit dans l'Agenda 21 signé en 2008. La démarche repose sur une recherche-action avec la quasi-totalité des organismes de formation, elle a été accompagnée par le Cafoc de Nantes qui finit son intervention en décembre 2009.

L'éco-citoyenneté a été définie avec les parties prenantes de la Région à la fois, comme un objectif général et comme une démarche de conduite de projet de développement durable : objectif général visant à développer des compétences de gestes techniques, de comportements respectueux de l'environnement, efficaces économiquement et responsables socialement. C'est une démarche coopérative qui nécessite une coresponsabilité des acheteurs et des opérateurs.

Trois groupes de travail ont été constitués autour de l'éco-citoyenneté : le premier travaille à quels apprentissages et quelles approches pédagogiques ; le second sur les projets de formation : quels repères pour une logique d'éco-citoyenneté ; le troisième groupe travaille sur les réalisations avec quelles articulations dans le fonctionnement des organismes de formation. Cette démarche est devenue un levier ayant pour effet de modifier l'animation des dispositifs. La Région a aussi changé de posture avec de nouveaux modes de concertation.

Au total, la quasi-totalité des acteurs s'est appropriée la démarche fondée sur une méthode participative.

Perspectives 2010-2011 : des chartes d'engagement réciproques entre la Région et les têtes des réseaux des organismes de formation vont être signées pour professionnaliser des acteurs encore plus, pour favoriser les liens entre organismes de formation et les entreprises et élargir la démarche notamment aux CFA, et à l'université.

Pour en savoir plus sur cette journée...

Retrouvez le programme, le dossier documentaire, les supports pédagogiques sur :

www.centre-info.fr, rubrique Régions

www.cnfpt.fr, rubrique un agent - Se former tout au long de la vie

Rédaction : Centre INFFO Nathalie Legoupil
CNFPT Karine Tirel

Maquette Virginie Baudel
Claudie Carpentier
Valérie Cendrier

Rédacteur-réviseur Abdoulaye Faye
Impression Centre INFFO